

**Pour permettre l'avancée des travaux de l'extension de la station d'épuration, le hangar de stockage des boues doit être évacué. Une nouvelle campagne d'épandage va donc être réalisée.**

Cette opération pourrait engendrer des nuisances olfactives. Comme pour chaque campagne d'épandage, la société en charge de l'opération fera d'importants efforts pour minimiser ces nuisances, comme par exemple, le bâchage des bennes de transport, l'épandage et l'enfouissement des boues simultanés sans stockage en bout de champs.

**Pour rappel**

Comme il est demandé d'un point de vue réglementaire une hygiénisation des boues avant épandage, les collectivités ont deux solutions pour traiter leurs boues avant épandage, dont les plus communes sont le compostage ou le chaulage.

À Lunel, la Ville a choisi de traiter, depuis décembre 2020, les boues produites par sa station d'épuration, par le chaulage. Afin d'hygiéniser la boue, on la mélange avec de la chaux vive. Cet ajout de chaux augmente le pH (>12) du mélange et permet de détruire la présence éventuelle de virus et de bactéries dans le milieu. Une fois les boues chaulées, et donc hygiénisées, elles peuvent être épandues.

Il faut savoir que selon le type de boues et de traitements installés en stations d'épuration, l'évacuation des boues diffère : épandage agricole avec ou sans compostage préalable, incinération ou mise en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). L'épandage des boues sur des terres agricoles est notamment régi par l'arrêté du 8 janvier 1998. Celui-ci impose aux collectivités évacuant leurs boues en épandage agricole un suivi rigoureux à la parcelle des boues. Par exemple, un plan d'épandage doit être réalisé pour chaque parcelle agricole recevant de boues indiquant de nombreux paramètres (tonnage à l'hectare, analyse de boues, quantité maximale épandable sur 10 ans, suivi des paramètres agronomiques,...).

**3 premières semaines de février**

Pour ce qui concerne les boues chaulées de la station d'épuration de Lunel, la campagne d'épandage est prévue pendant les 3 premières semaines du mois de février sur des exploitations agricoles situées à Vauvert, Saint-Géniès des Mourgues et Mauguio. Il y a environ 1 000 tonnes de matière brute à épandre. Elles apporteront aux sols de la matière organique et des éléments fertilisants comme de l'azote et du phosphore. Le chaulage des boues permet également l'apport d'un amendement basique qui est bénéfique pour la fertilité du sol (élévation du pH, disponibilité des éléments nutritifs,...).

***L'ESSENTIEL :***

**Campagne de chaulage et d'épandage des boues chaulées  
de la station d'épuration de Lunel**  
Pendant les 3 premières semaines du mois de février 2022

